

**Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 10 mars 1998, sur la pétition intitulée: «Déménagement de l'Ondine genevoise de l'école des Casemates».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 69 au Conseil administratif afin que celui-ci trouve de toute urgence une solution de relogement acceptable et acceptée par l'Ondine genevoise.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Suite à la séance du Conseil municipal du 10 mars 1998, une solution de relogement pour l'Ondine genevoise a été recherchée et, depuis le mois d'août 1998, cette dernière est installée à l'école du Mail.

L'Ondine genevoise occupe des locaux d'une surface de 514 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel de 1494 francs. Ces locaux lui sont accessibles toute l'année de 8 h à 22 h, à l'exception des vacances d'été.

A la connaissance du Service des écoles et institutions pour l'enfance, l'Ondine genevoise est satisfaite de cette situation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

Le 24 novembre 2010.